

# ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE



Rapport d'activités principales  
(janvier – juillet 2020)

# ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Rapport d'activités principales  
(janvier – juillet 2020)

# RÉSUMÉ GÉNÉRAL

---

La première partie de la session de l'Assemblée parlementaire (27-31 janvier 2020) a donné le coup d'envoi des activités de l'Assemblée pour l'année 2020. Le Président nouvellement élu a présenté les priorités de sa présidence, qui se fondent et s'alignent sur les priorités et l'ensemble des travaux et activités de l'Assemblée, en mettant l'accent sur les aspects suivants :

- ▶ soutenir et encourager une étroite coopération entre les trois branches du Conseil de l'Europe – l'Assemblée, le Comité des Ministres et la Secrétaire Générale – sous la forme du « dialogue », afin de renforcer l'impact du travail de l'Organisation ;
- ▶ renforcer le lien entre l'environnement et les droits humains ;
- ▶ promouvoir les principales conventions du Conseil de l'Europe en vue de leur ratification et de leur mise en œuvre effective par tous les États membres ;
- ▶ chercher des moyens de renforcer le rôle et la visibilité de l'Assemblée, en particulier auprès des parlements nationaux, et accroître l'impact de nos actions.

Cependant, la crise liée à la pandémie de Covid-19 a entraîné d'importantes perturbations dans le travail et les activités de l'Assemblée. En même temps, elle nous a obligé-e-s à quitter notre « zone de confort », à penser hors des sentiers battus, à revoir et adapter notre fonctionnement et à trouver des solutions pratiques et innovantes pour permettre à l'Assemblée de continuer à fonctionner et à remplir sa mission de moteur politique du Conseil de l'Europe.

Les membres de l'Assemblée, le Secrétariat et le Secrétaire général doivent être félicité-e-s pour avoir relevé ces défis. Ensemble, nous avons rapidement adopté de nouvelles méthodes de travail et avons pu assurer la continuité de nos travaux et activités.

Les commissions ont finalisé cinq rapports qui traitent de l'impact de la pandémie sur nos systèmes de santé, les institutions démocratiques, les droits humains et l'État de droit, l'égalité et la non-discrimination, la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, et la situation des personnes migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile ; ces rapports contiennent des recommandations concernant les mesures à prendre par les gouvernements et les parlements pour faire face aux conséquences de la pandémie.

En outre, l'Assemblée a renoué les relations avec les 47 parlements nationaux pour leur dispenser des conseils et partager des outils pratiques afin de remédier aux conséquences de la pandémie en se fondant sur les valeurs et les normes du Conseil de l'Europe.

Parallèlement, les travaux concernant les priorités spécifiques et la mission générale de l'Assemblée parlementaire se sont poursuivis, s'agissant notamment des **rapports sur l'intelligence artificielle**, des travaux sur **l'environnement et les droits humains**, de la **promotion de la ratification et de la mise en œuvre effective des principales conventions du Conseil de l'Europe**, et de la **coopération intra-institutionnelle dans le format du dialogue**.

Tout au long de ce processus, l'Assemblée a accordé une grande attention à la dimension de genre de ses travaux.

Le présent rapport décrit les points forts et les réalisations de l'Assemblée au cours des six premiers mois de l'année 2020, et les principales activités de la présidence durant cette période.



## Avant-propos du Président de l'Assemblée

**P**renant appui sur les activités en cours de l'Assemblée et sur les priorités de ses commissions, dès mon élection à la présidence de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, j'ai souligné quatre questions à traiter en priorité :

1. soutenir et encourager une étroite coopération entre les trois branches du Conseil de l'Europe – l'Assemblée, le Comité des Ministres et la Secrétaire Générale – sous la forme d'un « triologue », afin de renforcer l'impact du travail de l'Organisation ;
2. renforcer le lien entre l'environnement et les droits humains ;
3. promouvoir les principales conventions du Conseil de l'Europe en vue de leur ratification et de leur mise en œuvre effective par tous les États membres ;
4. chercher des moyens de renforcer le rôle et la visibilité de l'Assemblée, en particulier auprès des parlements nationaux, et accroître l'impact de nos actions.

Face à la progression rapide de la pandémie de Covid-19 qui touche tous les États membres du Conseil de l'Europe, une nouvelle priorité politique a été ajoutée à l'ordre du jour de l'Assemblée : défendre les valeurs du Conseil de l'Europe dans le contexte d'une grave urgence de santé publique et aider les parlements nationaux à faire face aux conséquences de la pandémie en tirant pleinement parti des normes, des outils pratiques et de l'expertise du Conseil de l'Europe.

La lutte contre la discrimination et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes reste parmi les priorités transversales de l'ensemble des travaux et activités de l'Assemblée. La pandémie de Covid-19 et les mesures de confinement ont exacerbé, et rendu plus manifestes encore, les inégalités entre les femmes et les hommes et la violence contre les femmes, mettant en évidence l'importance et la nécessité d'examiner l'impact de la pandémie à travers le prisme du genre et en plaçant la dimension de genre au centre de toutes les mesures de redressement.

Les six premiers mois de 2020 ont été riches en défis pour l'Assemblée et la présidence. Nous avons relevé les défis ensemble. D'autres difficultés nous attendent encore. Pour que l'Assemblée continue à jouer son rôle important, à aider les parlements nationaux et le Conseil de l'Europe à faire face aux défis politiques, sociaux et économiques de la nouvelle normalité, nous aurons besoin de la mobilisation, de la créativité, de la détermination et de l'engagement de chacune et de chacun d'entre nous. Je sais pouvoir compter sur vous.

**Rik Daems**  
*Président de l'Assemblée parlementaire*

## Coopération institutionnelle au sein du Conseil de l'Europe – mise en place du format « trialogue »

---

**S'**appuyant sur la dynamique insufflée par une collaboration plus étroite entre l'Assemblée parlementaire, le Comité des Ministres et la Secrétaire Générale au cours de l'année 2019, l'Assemblée a continué à renforcer la coopération intra-institutionnelle dans ses activités. Le Président de l'Assemblée a tenu des consultations régulières avec la présidence du Comité des Ministres (au niveau ministériel et au niveau des Délégués des Ministres) et avec la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe dans le format appelé « trialogue ».

Les premiers entretiens du trialogue ont porté sur la mise en place d'une procédure conjointe et complémentaire du Comité des Ministres et de l'Assemblée parlementaire en réponse à une grave violation par un État membre de ses obligations statutaires, et sur la perspective d'aborder la question de l'environnement et des droits humains. Lors du confinement lié à la pandémie de Covid-19, les consultations du trialogue ont été d'une grande utilité en tant que plateforme de coordination de la réponse de l'Organisation face aux défis de la pandémie.

En outre, les consultations du trialogue nous ont permis d'aborder d'autres questions politiques et institutionnelles d'actualité telles que les priorités des présidences grecque et allemande du Comité des Ministres ou l'organisation de l'élection de la ou du Secrétaire Général-e adjoint-e du Conseil de l'Europe.

Nous continuerons à appliquer et à développer l'approche du trialogue avec le Président des Délégués des Ministres et la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe ainsi que, dans le format plus large d'un « trialogue plénier », avec le Comité présidentiel de l'Assemblée et le Bureau des Délégués des Ministres.

# Renforcer le lien entre l'environnement et les droits humains

---

L'impact du changement climatique sur les droits humains et les libertés fondamentales, ainsi que sur la vie de nos sociétés, fait partie des défis politiques stratégiques auxquels le Conseil de l'Europe doit répondre.

Dans ce contexte, nous avons vivement salué la mention de la question de l'environnement et des droits humains parmi les principales priorités de la présidence géorgienne du Comité des Ministres. Le Président de l'Assemblée poursuivra ses consultations avec le Comité des Ministres et les services compétents du Conseil de l'Europe afin d'identifier les besoins ou les perspectives d'expertise du Conseil de l'Europe dans ce domaine, et afin de discuter de la voie à suivre.

Lors de la conférence de haut niveau sur la protection de l'environnement et les droits humains organisée par la présidence géorgienne du Comité des Ministres, le Président de l'Assemblée a lancé l'idée d'un plan en trois étapes pour renforcer l'action du Conseil de l'Europe dans le domaine des droits humains et de l'environnement; il a également encouragé les futures présidences du Comité des Ministres (Grèce et Allemagne) à maintenir l'environnement et les droits humains parmi les domaines prioritaires d'action et de travail. En outre, en consultation étroite avec les services compétents du Conseil de l'Europe, l'Assemblée a défini les objectifs concrets qui pourraient être encouragés dans ce domaine. Parmi ceux-ci figurent :

- ▶ la mise à jour du Manuel sur les droits de l'homme et l'environnement, publication du Conseil de l'Europe, et de ses références à la jurisprudence pertinente de la Cour européenne des droits de l'homme et du Comité européen des droits sociaux;
- ▶ l'élaboration d'une recommandation du Comité des Ministres aux États membres énonçant des lignes directrices spécifiques et établissant éventuellement un mécanisme d'échange d'informations sur des bonnes pratiques;
- ▶ l'élaboration d'un nouvel instrument juridique portant sur la responsabilité pénale en cas de dommages causés à l'environnement, qui renforcerait la coopération juridique entre les États membres pour s'attaquer aux activités criminelles transnationales qui entraînent délibérément des dommages environnementaux.

L'Assemblée et le Président ont salué la déclaration politique sur l'environnement et les droits humains adoptée le 15 mai 2020, lors de la cérémonie de transfert de la présidence, par les présidences géorgienne, grecque et allemande du Comité des Ministres. La déclaration politique ouvre la voie à la mise en œuvre du plan en trois étapes.

À l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement, le Président de l'Assemblée, le Ministre délégué aux Affaires européennes de la Grèce, M. Miltiadis Varvitsiotis, représentant la présidence grecque du Comité des Ministres, et la Secrétaire Générale, Mme Marija Pejčinović Burić, ont publié une déclaration conjointe encourageant le Conseil de l'Europe à mettre en chantier de nouveaux textes juridiques sur les droits humains et l'environnement.

L'Assemblée parlementaire se mobilisera pour apporter son soutien et sa contribution à ce travail ; à cet égard, nous préparons actuellement des rapports qui traitent des questions suivantes :

- ▶ Inaction face au changement climatique – une violation des droits de l'enfant ;
- ▶ Changement climatique et État de droit : étude de base ;
- ▶ Une démocratie plus participative pour faire face au changement climatique ;
- ▶ Impact des conflits armés sur l'environnement transfrontalier ;
- ▶ Intelligence artificielle et changement climatique ;
- ▶ Ancrer le droit à un environnement sain : la nécessité d'une action renforcée du Conseil de l'Europe ;
- ▶ Climat et migrations.

Afin d'apporter une ample contribution, toutes les commissions compétentes de l'Assemblée seront associées à ce travail et des rapports supplémentaires seront préparés.

L'Assemblée et le Président continueront d'entretenir une étroite collaboration avec les présidences grecque et allemande afin d'apporter un soutien à la fois politique et pratique aux travaux menés par les expert-e-s inter-gouvernementaux concernant l'élaboration de textes juridiques dans ce domaine.

# Relever les défis posés par la pandémie de Covid-19

La pandémie de Covid-19 est un immense défi qui met sérieusement à l'épreuve la sécurité de notre planète, le fonctionnement de nos sociétés et de nos institutions démocratiques, et les normes et valeurs qui sont au cœur des travaux et activités du Conseil de l'Europe.

C'est pourquoi la réponse à l'impact et aux conséquences de la pandémie, et le soutien aux efforts entrepris au niveau national et au niveau du Conseil de l'Europe pour trouver des solutions viables et durables à la crise, ont occupé une place centrale et prioritaire dans les travaux et activités de l'Assemblée au cours de la première moitié de 2020; l'accent a été mis sur trois aspects clés :

1. assurer le maintien et l'efficacité du fonctionnement de l'Assemblée parlementaire (aspect institutionnel);
2. défendre les valeurs de la démocratie, des droits humains et de l'État de droit face aux mesures d'urgence adoptées par les États membres et rappeler les « lignes rouges » fixées par la Convention européenne des droits de l'homme (aspect politique);
3. apporter un soutien pratique aux parlements nationaux des 47 États membres du Conseil de l'Europe en ce qui concerne les normes et les conseils d'expert-e-s à prendre en compte pour faire face aux conséquences de la pandémie (aspect coopération).

En ce qui concerne l'aspect institutionnel, le Président de l'Assemblée a introduit la pratique des réunions hebdomadaires à distance du Comité présidentiel; celui-ci s'est concentré sur les aspects suivants :

- ▶ aborder les questions politiques d'actualité et les défis posés par la pandémie de Covid-19 aux droits fondamentaux, à nos institutions démocratiques et à l'État de droit;
- ▶ trouver des solutions pour adapter nos méthodes de travail à l'évolution rapide de la situation afin de permettre à l'Assemblée et à ses organes de travailler à distance.

Parallèlement, le Président a continué de tenir toutes les deux semaines des réunions et consultations à distance avec le Président des Délégués des Ministres et la Secrétaire Générale, dans le cadre du dialogue; il a également introduit la diffusion de messages hebdomadaires aux membres de l'Assemblée afin de s'assurer que chaque membre soit régulièrement informé-e des travaux et activités de l'Assemblée ainsi que des initiatives lancées durant la période de confinement. Ces messages se sont révélés être un moyen efficace de communiquer avec les membres pour les tenir informé-e-s et les associer aux travaux de l'Assemblée, et pour recueillir des informations sur les défis ou les bonnes pratiques au niveau des parlements nationaux.

Les discussions au sein du Comité présidentiel ont mené à un consensus sur la nécessité d'adapter les méthodes de travail de l'Assemblée, permettant ainsi à l'Assemblée d'agir rapidement et de trouver des solutions pour pouvoir convoquer des réunions à distance du Bureau, de la Commission permanente et des commissions. La direction politique de l'Assemblée remercie le Secrétaire général de l'Assemblée d'avoir dirigé et guidé les efforts du Secrétariat afin de définir les ajustements nécessaires de nos méthodes de travail, d'avoir rédigé les modifications nécessaires de notre règlement et d'avoir mis en place les équipements techniques permettant de tenir les réunions de l'Assemblée à distance en utilisant la plateforme en ligne KUDO et la plateforme BlueJeans pour les événements thématiques en ligne et les webinaires. Grâce à l'esprit d'initiative, la rapidité d'action, le dévouement et les efforts considérables des différents acteurs, l'Assemblée a continué à fonctionner tout au long de la

crise. Elle a organisé un nombre impressionnant de réunions et d'événements, dont 47 réunions institutionnelles, 8 échanges de vues et auditions publics, 9 webinaires et 3 missions d'observation électorale.

L'adaptation des méthodes de travail a permis aux commissions de l'Assemblée de se réunir et de travailler sur l'impact et les conséquences de la pandémie sur la base et dans le respect des normes du Conseil de l'Europe. Ces réunions n'étaient pas des réunions habituelles. Elles ont demandé beaucoup de travail, d'énergie et d'engagement. C'est pourquoi le Président de l'Assemblée a pris la parole lors de la première réunion en ligne de chaque commission pour remercier les membres de leur travail et les assurer du soutien de l'équipe dirigeante de l'Assemblée.

Une fois que nous avons pu nous réunir par vidéoconférence, nous avons poursuivi notre travail parlementaire. À la suite des consultations au sein du Comité présidentiel et de la décision du Bureau de l'Assemblée, les commissions ont commencé à travailler à la préparation de cinq rapports traitant de différents aspects de la réponse de l'Europe à la pandémie :

- i. Enseignements à tirer pour l'avenir d'une réponse efficace et fondée sur les droits à la pandémie de Covid-19;
- ii. Les conséquences de la pandémie de Covid-19 sur les droits de l'homme et l'État de droit;
- iii. Les démocraties face à la pandémie de Covid-19;
- iv. Garantir les droits humains en temps de crise et de pandémie : l'égalité de genre et la non-discrimination;
- v. Les conséquences humanitaires de la pandémie de Covid-19 pour les migrants et les réfugiés.

Le premier de ces rapports – « Enseignements à tirer pour l'avenir d'une réponse efficace et fondée sur les droits à la pandémie de Covid-19 » – a été adopté par la Commission permanente de l'Assemblée le 26 juin 2020. Il est important de noter que, par souci de coordination, pour éviter les doubles emplois et pour renforcer l'impact de ce travail, nous nous sommes concerté-e-s activement avec nos partenaires régionaux et internationaux. Ainsi, l'adoption du premier rapport a été précédée d'un échange de vues approfondi avec le directeur général de l'Organisation mondiale de la santé, le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus.

En outre, d'autres événements en ligne tels que des webinaires ont porté sur différents aspects de la crise liée à la pandémie, tels que la violence contre les femmes, l'impact sur la santé et les droits sexuels et génésiques ou l'impact sur la santé mentale des enfants, offrant ainsi une plateforme pour faire connaître les normes du Conseil de l'Europe et de l'APCE, discuter des défis et échanger des bonnes pratiques.

Dans une tribune publiée dans les principaux médias européens, le Président de l'Assemblée a instamment appelé les gouvernements et les parlements des États membres à respecter les normes de la Convention européenne des droits de l'homme dans leur réponse aux conséquences de la pandémie; cette tribune était la première d'une série de gestes politiques visant à défendre les valeurs de la démocratie, des droits humains et de l'État de droit dans le contexte des mesures d'urgence. Le Président a rappelé les « lignes rouges » définies dans la Convention, concernant l'état d'urgence et les dérogations à la Convention, et souligné que les corps constitutifs d'une démocratie – le parlement, la justice et les médias – devraient être autorisés et encouragés à exercer leurs fonctions pendant l'état d'urgence. Il a insisté sur le fait que ce n'est qu'en agissant de manière proportionnée, en étant guidé-e-s par les principes des sociétés démocratiques et en maintenant le contrôle du parlement et de la justice sur l'exécutif que l'on peut s'assurer que les restrictions exceptionnelles des libertés et des droits fondamentaux, justifiées pendant la pandémie, ne se transforment pas en une « nouvelle normalité » après la fin du confinement.

Les rapporteur-e-s de l'Assemblée et les président-e-s des commissions ont renforcé et amplifié les messages du Président de l'Assemblée par leurs propres déclarations publiques ou par leurs activités sur les réseaux sociaux.

Dans ce même contexte d'action politique, le Président de l'Assemblée a participé à des réunions en ligne organisées par la présidence grecque du Comité des Ministres et consacrées à la préparation de la déclaration d'Athènes qui doit être présentée à la session ministérielle de novembre 2020.

En outre, le Président a pris la parole lors de plusieurs événements de haut niveau et lors de webinaires et échanges de vues organisés par les commissions de l'Assemblée, le secteur intergouvernemental et d'autres organisations régionales ou internationales partenaires. Ces rencontres couvraient un large éventail de questions en rapport avec le travail de l'Assemblée, telles que la démocratie et la pandémie de Covid-19, la protection des données (dans le contexte de l'utilisation d'algorithmes et des campagnes électorales), la défense des droits des femmes et la lutte contre la violence envers les femmes et la violence domestique, les droits des enfants, etc.

Le Président a pris la parole lors de la conférence annuelle de 2020 du programme HELP du Conseil de l'Europe (formation aux droits de l'homme pour des professionnels du droit); il a notamment lancé l'idée d'utiliser la plateforme HELP pour concevoir des « formations express » en ligne sur la Convention européenne des droits

de l'homme, à l'intention des parlementaires. Ces événements ont également été l'occasion de promouvoir plus largement les travaux de l'Assemblée sur les conséquences de la pandémie.

Le troisième aspect de la réponse de l'Assemblée aux conséquences de la pandémie concerne la coopération avec les parlements nationaux. Les parlements remplissent une fonction essentielle lorsqu'ils exercent un contrôle démocratique sur les mesures d'urgence prises par les gouvernements ; c'est pourquoi il est de la plus grande importance que l'Assemblée parlementaire et le Conseil de l'Europe leur apportent le soutien et l'expertise nécessaires en ce qui concerne nos normes fondamentales. Dans ce contexte, le Président de l'Assemblée a pris l'initiative de partager avec les président-e-s des parlements de nos 47 États membres une « boîte à outils » ouverte contenant des normes et des informations pratiques pour traiter les conséquences de la pandémie de Covid-19, à savoir :

- ▶ la boîte à outils de la Secrétaire Générale, qui rappelle les normes du Conseil de l'Europe dans les domaines de la démocratie, de l'État de droit et des droits humains, ainsi que la jurisprudence pertinente de la Cour ;
- ▶ la Recommandation CM/Rec(2020)1 du Comité des Ministres aux États membres sur les impacts des systèmes algorithmiques sur les droits de l'homme ;
- ▶ le Manuel à l'usage des parlementaires sur la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) ;
- ▶ la déclaration conjointe de la Présidente du Comité de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (Convention 108) et du Commissaire à la protection des données du Conseil de l'Europe, qui contient des orientations sur les applications de suivi des contacts.

Ces outils offrent aux parlements et aux parlementaires des conseils sur l'état d'urgence et les mesures permettant d'assurer un retour progressif à la normale, sur les mesures de précaution et de protection proactive à mettre en place après le confinement grâce aux applications de suivi des contacts et à l'utilisation d'algorithmes et de l'intelligence artificielle, et sur les normes juridiquement contraignantes et les outils pratiques à appliquer pour faire face à l'augmentation des cas de violence à l'égard des femmes et de violence domestique.

La mise en œuvre de la Convention d'Istanbul pour lutter contre l'augmentation de la violence envers les femmes et de la violence domestique au cours de la pandémie a occupé une place importante dans les travaux et activités de l'Assemblée. Lors de la Journée de l'Europe (5 mai 2020), la commission sur l'égalité et la non-discrimination a tenu un webinaire au cours duquel elle a exhorté les gouvernements à s'attaquer à la situation dramatique liée à l'augmentation de la violence contre les femmes et à en mettre pleinement en œuvre les mesures prévues par la Convention d'Istanbul. La lutte contre la discrimination et, plus généralement, les défis liés à l'égalité entre les femmes et les hommes ont été au centre d'autres webinaires organisés par les commissions sur des sujets tels que la dimension de genre de la politique étrangère et la réponse parlementaire au racisme institutionnel. Ces événements ont permis de recueillir des informations utiles pour le travail de préparation des rapports de l'Assemblée.

Le Président a promu l'idée d'organiser des auditions parlementaires, des webinaires et d'autres événements en ligne dans les parlements nationaux, au niveau des commissions compétentes ou des groupes parlementaires multipartites, afin de faire connaître et de promouvoir les normes et l'expertise du Conseil de l'Europe dans le contexte des activités relatives à l'impact et aux conséquences de la pandémie ainsi qu'aux mesures exceptionnelles prises pour y répondre. Cette initiative a pour objectif de permettre aux parlementaires de partager leur expérience et leur expertise avec leur pairs et de bénéficier du soutien du Conseil de l'Europe, selon les besoins, pour concevoir des politiques nationales, faire évoluer la législation ou rédiger de nouvelles lois.

Les parlements de la Grèce, de l'Allemagne de la Géorgie ont été les premiers à donner suite à cette initiative et à tenir des auditions sur des questions spécifiques présentant un intérêt au niveau national et européen. Ces événements ont rassemblé des parlementaires, des représentant-e-s officiel-le-s et des expert-e-s d'autres organes et institutions du Conseil de l'Europe. Lors de l'événement organisé par le Parlement grec, nous avons tenu un échange de vues avec les commissions des affaires étrangères et des affaires européennes au sujet des priorités de la présidence grecque du Comité des Ministres et de la préparation de la déclaration d'Athènes. Au Bundestag, lors d'un échange de vues avec la commission des droits humains, nous avons discuté des défis posés par la pandémie aux valeurs démocratiques et aux libertés fondamentales. Au Parlement géorgien, lors d'une audition de la commission des affaires juridiques, la discussion a porté notamment sur les modalités de tenue des élections dans un contexte post-pandémique.

Ces événements thématiques ont montré que nous pouvons beaucoup apprendre les un-e-s des autres, mais aussi de l'expérience acquise au niveau national et au sein du Conseil de l'Europe. Le Président continuera de soutenir et de promouvoir l'organisation d'événements de ce type dans tous les parlements nationaux.

# Promouvoir la signature, la ratification et la mise en œuvre des conventions du Conseil de l'Europe

---

**A**vec plus de 220 conventions, le Conseil de l'Europe a développé un impressionnant cadre juridique, novateur et pionnier, mis à la disposition de ses 47 États membres. Certaines de ces conventions sont ouvertes à l'adhésion d'États non membres. Elles peuvent également offrir des orientations et servir de modèles pour l'élaboration de normes mondiales.

La force de nos conventions réside dans leur mise en œuvre rigoureuse au niveau national. En adoptant des lois de ratification et en donnant effet aux dispositions des conventions dans le droit interne, les parlements jouent un rôle crucial dans ce processus. Le Président de l'Assemblée s'est attaché à promouvoir la signature et la ratification de plusieurs conventions clés portant sur des domaines dans lesquels le Conseil de l'Europe a acquis une expertise hors pair, notamment la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (« Convention d'Istanbul ») et la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (« Convention 108 ») ainsi que son protocole d'amendement (« Convention 108+ »).

La Convention d'Istanbul et les conventions 108 et 108+ comptent parmi les principaux instruments de la « boîte à outils » pour faire face aux conséquences de la pandémie de Covid-19 ; le Président s'est employé à promouvoir ces deux instruments juridiques lors des auditions et webinaires tenus par nos commissions, dans les parlements nationaux et lors d'événements organisés par d'autres organisations régionales et internationales.

# Renforcer le rôle et la visibilité de l'Assemblée

---

**S'**inspirant des nombreuses propositions contenues dans le rapport de 2019 de l'Assemblée sur son rôle et sa mission, le Président a lancé, au début du mois de mars 2020, un processus de réflexion sur les mesures qui pourraient être prises pour renforcer l'Assemblée, intéresser davantage ses membres et les parlements nationaux à ses travaux et activités, et accroître la visibilité de son action et de ses réalisations.

Cette réflexion s'articule autour de cinq thèmes :

- i. renforcer les groupes politiques pour les rendre plus efficaces ;
- ii. examiner les réformes internes en vue de renforcer l'efficacité de l'APCE ;
- iii. examiner les échanges interparlementaires en vue d'accroître l'impact du travail des membres de l'APCE et lui conférer davantage de visibilité, d'importance et de reconnaissance au niveau national ;
- iv. tisser des contacts politiques afin de promouvoir les synergies (par exemple, se rendre dans les États membres en suivant la « Route 47 ») ;
- v. attirer l'attention du public afin de renforcer la présence et la visibilité de l'APCE dans le paysage des institutions régionales et internationales.

Les mesures de confinement liées à la pandémie de Covid-19 et, en conséquence, l'adoption de nouvelles méthodes de travail et de nouvelles priorités, ont quelque peu ralenti notre rythme de travail. Néanmoins, l'Assemblée a été en mesure de tenir un premier échange de vues sur ces cinq questions dans le cadre de la réunion du 5 mars 2020 de sa Commission permanente. Les président-e-s des délégations nationales ont apporté d'importantes contributions à ce processus. La prochaine étape consistera à faire avancer les discussions en vue de définir les mesures concrètes qui pourraient être adoptées pour la première session plénière physique de l'Assemblée après le confinement.

## Conclusions – perspectives d’avenir

---

Les trois premiers mois de 2020 ont été une période particulièrement difficile pour le Conseil de l’Europe et pour l’Europe dans son ensemble, principalement en raison de l’impact de la pandémie de Covid-19.

Notre réponse au défi de la pandémie témoigne de notre résilience et de notre détermination à saisir de nouvelles opportunités et à adopter de nouvelles méthodes de travail pour exercer notre mandat. L’adhésion et l’engagement constructif des membres du Comité présidentiel, du Bureau et de l’ensemble des membres de l’Assemblée ont été encourageants et doivent être salués.

Unis autour des valeurs de la démocratie, des droits humains et de l’État de droit, nous avons continué à promouvoir le bien collectif de l’Europe : la coopération multilatérale, un ensemble de normes juridiques paneuropéennes communes et un programme d’action pour le climat tourné vers l’avenir et respectueux des droits humains.

Nous nous appuyerons sur cette dynamique pour continuer à avancer, dans nos travaux et activités, vers la réalisation de nos objectifs.

Le dialogue continuera de jouer un rôle important dans notre coopération institutionnelle, nous aidant à aborder et à relever les défis politiques existants et à venir.

L’Assemblée suivra de près la mise en œuvre des priorités de l’actuelle présidence grecque et de la future présidence allemande, et maintiendra son soutien en faveur du renforcement du lien entre l’environnement et les droits humains, du processus d’adhésion de l’UE à la Convention européenne des droits de l’homme et de l’élaboration de normes juridiques visant à encadrer l’utilisation de l’intelligence artificielle.

Dans les mois à venir, la pandémie de Covid-19 continuera d’influencer notre travail ; l’évolution de la situation pourrait nécessiter de nouvelles adaptations et solutions innovantes, mais aussi la mobilisation, l’engagement et la créativité de chaque membre de l’Assemblée ainsi que le soutien du Secrétariat. Les six derniers mois ont montré que nous sommes en mesure de transformer les défis en opportunités et d’obtenir des résultats.

# ANNEXE I – LISTE DES DÉCLARATIONS DEPUIS LE 27 JANVIER 2020

---

**27/07/2020** | La Pologne et la Convention d'Istanbul: déclaration conjointe du Président de l'APCE, de la Rapporteuse générale sur la violence à l'égard des femmes et des corapporteurs pour le suivi de la Pologne

**21/07/2020** | 'Nous devons faire davantage pour mettre fin aux trolls', déclare le Président de l'APCE, alors que les crimes de haine en ligne montent en flèche

**15/07/2020** | Rik Daems: « une partie du fonds de relance européen doit être affectée à un programme de vaccination commun »

**08/07/2020** | La Convention fixe des 'lignes rouges' claires qui ne peuvent être franchies, même en cas d'urgence grave de santé publique

**24/06/2020** | Le Président, préoccupé par l'impasse persistante' du processus de paix au Moyen-Orient

**04/06/2020** | COVID-19: le Président de l'APCE, se joignant aux autres dirigeants du Conseil de l'Europe, demande instamment des garanties démocratiques pendant et après la pandémie

**04/06/2020** | Après le COVID-19, les droits de l'homme peuvent aider à sauver la planète

**09/05/2020** | COVID-19: 'la vie après la crise du coronavirus sera différente, mais nos droits restent identiques, déclare le Président de l'APCE

**04/05/2020** | COVID-19 / Le défi de l'unité européenne: préserver le bien commun de l'Europe en temps de crise

**30/04/2020** | COVID-19 / Journée mondiale de la liberté de la presse: 'Nous avons besoin de médias libres et indépendants, aujourd'hui plus que jamais'

**23/04/2020** | COVID-19: « Que l'exception ne devienne pas la 'nouvelle normalité' »

**16/04/2020** | COVID-19: Déclaration conjointe sur le rôle des parlements en temps de pandémie

**09/04/2020** | COVID-19: 'En éradiquant le fléau du coronavirus, nous ne devons pas ouvrir la porte à un avenir orwellien de surveillance personnelle', déclare le Président

**07/04/2020** | COVID-19 / Journée mondiale de la santé: le Président appelle les Etats membres à mieux protéger ceux qui nous protègent

**24/03/2020** | COVID-19: le Président demande instamment aux Etats de respecter la CEDH dans leur réaction à la crise

**06/03/2020** | Journée des droits des femmes: Rik Daems appelle à la parité hommes-femmes '50/50' au sein de l'Assemblée

**27/02/2020** | Rik Daems plaide pour le 'droit à un environnement sain'

**29/01/2020** | Une convention pour les peuples: le Conseil de l'Europe célèbre le 70e anniversaire de la Convention des droits de l'homme

**27/01/2020** | Rik Daems élu Président de l'APCE

## ANNEXE II – REVUES DE PRESSE

---

### **Rik Daems Président de l'APCE – Liste sélective de la couverture médiatique (janvier à juillet 2020)**

1. Parliamentary Assembly of Council of Europe urges Polish Parliament to hold a hearing to dispel “myths of the Istanbul Convention”  
[29-07-2020], Agence Europe
2. Europarat fordert verstärkten Kampf gegen Hass im Netz  
[21-07-2020] AFP, Wochenblatt
3. Consiliul European, mesaj pentru 47 de tari membre sa combata ura pe internet: «Trolii distrug vietii, seamana mizerie si alimenteaza acte de violenta in lumea reala»  
[21-07-2020], Ziare.com
4. Rik Daems : “Le climat doit être un objectif prioritaire pour le Conseil de l’Europe”  
[07-07-2020], La Libre Belgique
5. Rik Daems : «Ce n’est pas acceptable qu’une application soit comme un Big brother»  
[29-06-2020], France24, Boursorama
6. President concerned by the ‘persistent deadlock’ in the Middle East peace process  
[25-06-2020], ReliefWeb
7. Israele: Strasburgo contro piano annessione parte Palestina  
[24-06-2020], ANSAMED
8. Council of Europe launches human rights-based environmental protection strategy  
[19-06-2020], Agence Europe
9. PACE President sends ‘toolkit’ to all 47 national parliaments to tackle pandemic  
[03-06-2020], Agence Europe
10. HUMAN RIGHTS: PACE President sends ‘toolkit’ to all 47 national parliaments to tackle pandemic  
[26-05-2020], Agence Europe
11. PACE President : Georgia makes great job for six months  
[17-05-2020], AzerNews,Trend
12. « L’Assemblée parlementaire est prête à jouer son rôle face à la pandémie », déclare Rik Daems à l’occasion de la journée de l’Europe  
[06-05-2020], Agence Europe
13. Coronavirus et surveillance: prenons garde au verrouillage politique  
[27-04-2020], La Libre Belgique

14. Council of Europe: launch of a platform for exchanges on defence of fundamental rights in context of COVID-19 pandemic  
[17-04-2020], Agence Europe
15. Coronavirus – La lutte contre le virus ne doit pas créer un avenir orwellien (président APCE)  
[10-04-2020], Agence Belga, La Libre Belgique
16. L'APCE appelle les États membres à bien encadrer et justifier les mesures de traçage des individus pour contenir le Covid-19  
[09-04-2020], Agence Europe
17. COVID-19: Le Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe demande aux Etats de respect la CEDH  
[27-03-2020], Le Monde du Droit
18. Rik Daems calls on member countries to abide by ECHR Convention in dealing with COVID-19  
[26-03-2020], Agence Europe
19. European governments urged to abide by ECHR when responding to COVID-19 crisis  
[25-03-2020], New Europe
20. Council of Europe: Rik Daems advocates a strong legal link between environmental protection and fundamental rights  
[04-03-2020], Agence Europe
21. Rik Daems élu à la présidence de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe  
[28-01-2020] La Libre Belgique
22. Rik Daems nouveau président de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe  
[28-01-2020], RTBF
23. Council of Europe: new President of Parliamentary Assembly, Rik Daems, takes up climate crisis  
[28-01-2020], Agence Europe
24. Conseil de l'Europe: le Belge Hendrik Daems est le nouveau président de l'Assemblée parlementaire  
[27-01-2020] AFP, Ouest-France
25. Un Belge va devenir président de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe  
[27-01-2020], La Libre Belgique

**[www.coe.int](http://www.coe.int)**

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

